



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

Extrait du procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mai 2017, à laquelle sont présents les conseillers Michel Coursol, Michel Miller, Jacinthe Fex, et André Charette formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Louise Drouin.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 9104-05-2017

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Michel Coursol, appuyé par le conseiller André Charette et résolu à l'unanimité de proclamer Sainte-Anne-du-Lac municipalité alliée contre la violence conjugale.

adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
donné à Sainte-Anne-du-Lac
ce treizième jour de juin deux mil dix-sept.


Lise Lapointe, directrice générale
secrétaire-trésorière